COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 du mois de juin, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Jean Dugardin, sous la présidence de Monsieur CAUX Christophe, Maire, en suite de la convocation déposée le 12 juin 2026 au domicile des élus et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : Monsieur Christophe CAUX, Monsieur Youssef BOUYA, Madame Aurore FERNANDEZ, Monsieur Philippe DORNE, Madame Mariane VETU, Monsieur Gilles WATERLOT, Madame Sandy GOMEZ, Monsieur Daniel HERMANT, Monsieur Geoffroy KACZMAREK, Madame Mélanie JAREK, Monsieur Sylvain GILLOT, Madame Malika OUBELLA, Monsieur Cédric DEBOCK, Monsieur Jean-Philippe PRZYBYLSKI, Madame Chloé LERAT, Madame Nawel DELRUE, Monsieur Teddy JACOTOT, Madame Nadine DUPIRE, Madame Elise MASCLET, Monsieur Ludovic DARTOIS, Monsieur Franck VASSEUR, Monsieur Michel BERGER, Madame Sabrina FERON, Monsieur Gérard DUTKIEWICZ, Madame Annie ANDRZEJEWSKI, Monsieur Bruno LIMOUSIN

Absents excusés : Madame Suzette KARAMUCKI qui donne procuration à Monsieur CAUX Christophe.

Monsieur le Maire : - Mesdames, messieurs, bonjour, enfin bonsoir plutôt. Bienvenue pour ce conseil municipal. Je vais demander à ce que madame Chloé LERAT soit élue secrétaire de séance.
Y a-t-il des objections, des votes contraires ? Je vous remercie.

Je vais donc demander à Madame Chloé LERAT de faire l'appel.

Madame Chloé LERAT : Bonsoir tout le monde : Madame Chloé LERAT fait l'appel.

Monsieur le Maire : - Je vous remercie. Le quorum étant atteint je vous propose de passer au premier point qui est l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 avril, y-a-t-il des remarques ? pas de remarque, on va passer au vote : Y a-t'il des votes contraires ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°1 : - <u>Décision modificative n°2</u>

Monsieur le Maire : - Première délibération, décision modificative numéro 1. Ah pardon, c'est vrai. Contre-rendu des décisions. Je vais trop vite. Vous avez eu le compte-rendu des décisions sur les mises à disposition des salles, sur les locations de salles aussi. Y a-t-il des remarques sur ces décisions ?

Je n'en vois pas. Ce sont des décisions qui ont été prises, donc ça ne se vote pas. C'est porté à votre connaissance.
Nous passons donc maintenant à la première délibération qui est une décision modificative numéro 1.
Cette décision modificative, elle intervient dans le cadre de dotation de subvention à la fois de création et à la fois de subvention exceptionnelle pour les associations. On y reviendra après dans les dans les délibérations suivantes. Il s'agit d'amender le compte d'association versement pardon virement aux associations pour 3 600 € et de prendre cette somme-là sur l'article 615 221, entretien réparation des bâtiments.
Ça reste dans le même chapitre mais afin de pouvoir payer ses futures subventions, on demande à ce qui est ce virement entre ces articles. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération numéro 2 : - Versement d'une subvention pour la création d'association

Monsieur le Maire : - Versement d'une subvention pour la création d'association au futsal et Evinois. Ça fait donc partie de la ligne qu'on vient de voter sur ces 3 600 €. Il avait été décidé de doter les associations qui viennent se créer sur la commune d'une subvention de 300 €. C'est l'objet de cette délibération. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°3 : Versement d'une subvention

Monsieur le Maire : - Versement d'une subvention toujours dans le même cadre pour la création d'une association, le comité des fêtes d'Evin-Malmaison. La même chose une subvention de 300 € pour l'aide à la création. Y a-t-il des questions ? On va vous donner un micro. Pardon.

Madame Sabrina FERON : - Bonsoir. Concernant cette association, moi je voudrais savoir si elle est rattachée à la commune.

Monsieur le Maire : - C'est-à-dire ?

Madame Sabrina FERON : - Si elle fait partie, je veux dire si elle fait partie de la commune quoi. En fait si elle est rattachée à la commune ou si elle est indépendante.

Monsieur Youssef BOUYA : - Comme toutes associations, c'est une association de loi 1901 qui est de droit privé donc indépendante après en défilé il y a des gens qui se proposent qui sont anciennement membres de notre liste mais pas seulement ce n'est pas une association rattachée essentiellement à la commune.

Monsieur le Maire : - Mais qui attrait quand même aux animations euh municipal qui donne une aide substantielle et humaine aux manifestations municipales tel le 14 juillet qui va avoir lieu le 14 juillet. Des fois on fait bien les choses, mais pas que…

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération numéro 4 : Versement d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire : - Versement d'une subvention exceptionnelle donc pour justement le comité des fêtes et une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 €. Y a-t-il des questions ?

Je pense qu'on peut peut-être passer la parole à madame Chloé LERAT qui est vice-présidente du comité des fêtes et qui peut détailler le montant de cette subvention exceptionnelle.

Madame Chloé LERAT : - Oui. Donc bonjour encore à tous. Dans cette subvention, il y a une friteuse de 321 €. Là, c'est hors taxe. Après, il y a aussi une plancha électrique 638 € et un grill comme pour les paninis à 245 €. Il y a également aussi une machine à glace à l'italienne d'une valeur de 1 249 €. Et tout ce matériel qui est quand même conséquent, ça sera par la suite, on n'a pas encore de date parce qu'on est encore en train de rédiger le règlement, mais après ça sera à disposition des associations qui auront adhérées au comité des fêtes pour pouvoir bénéficier de la location de de ce matériel.

Monsieur le Maire : - A titre gratuit.

Madame Chloé LERAT : - Oui. Ceux qui auront adhérés.

Madame Sabrina FERON : - Excusez-moi, vous dites location et après vous dites titre gratuit.

Madame Chloé LERAT : - Donc en fait ça sera mis en prêt pour les adhérents et ceux qui ne sont pas adhérents, ça sera en en location.

Madame Sabrina FERON : - D'accord.

Madame Chloé LERAT : - Désolée, je me suis mal exprimée.

Madame Sabrina FERON : - Ce n'est pas grave.

Madame Sabrina FERON : - Et le but de cette association c'est quoi exactement du coup mise à part d'aider la commune dans ces manifestations ?

Madame Chloé LERAT : - Après ça reste une association du comité des fêtes donc pour dynamiser un peu la ville faire des événements comme le marché aux puces du 5 septembre, il y a des événements qui sont en lien avec la mairie, il y a des événements indépendants et après c'est pour faire des activités dans toute la ville avec chaque population qui ne peut pas forcément se déplacer aux quatres coins de de la ville.

Madame Sabrina FERON : - D'accord.

Monsieur Youssef BOUYA : - La mairie en elle-même n'est pas capable finalement à elle seule via ses agents d'animer au maximum toutes les festivités de la ville. Et c'est pourquoi le comité des fêtes avec tout ce qu'il va réussir à faire avec les autres associations Evinoises vont pouvoir exercer ce rôle de dynamisme de la ville en autre le marché, des festivités et cetera et cetera.
Donc c'est un vrai soutien pour la commune.

Madame Chloé LERAT : - Si je peux ajouter également c'est un soutien au niveau de la commune mais aussi à l'ensemble des associations de la commune puisque tout ce qui va être prêt de matériel à titre gratuit avec juste une adhésion à l'année permettra d'augmenter en fait la qualité des manifestations qu'on va pouvoir faire tout au long de l'année. Si on n'a pas comme par exemple 1 300 euros pour investir dans une machine à glace italienne pour une association c'est un coût extrêmement important. Donc là, en fait, on va pouvoir faire bénéficier beaucoup plus d'associations s'ils adhèrent au comité des fêtes.

Monsieur le Maire : - Oui.

Monsieur LIMOUSIN : - Bonjour à tous. Petite question, ces fournitures, ce matériel va être entreposés où ? Sachant que par le passé, il y a des choses qui se sont envolées comme les chalets de Noël.

Monsieur le Maire : - Donc la réponse est dans votre question ça ne s'envolera plus. Et si ça s'envole, on saura exactement où ça se trouve. Je ne vais pas détailler, ce n'est pas la peine. On sait où ils sont les chalets.
Il y a-t-il d'autres questions ? Non mais il faut dire les choses à moment aussi. Ça va ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contraires ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération numéro 5 : Versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association AMICAT

Monsieur le Maire : - Une subvention exceptionnelle de 500 €. Je vais laisser Madame Mariane VETU, Adjointe à la vie animale pour expliquer cette subvention.

Madame Mariane VETU : - Alors la subvention à AMICAT va servir en fait à la campagne de stérilisation qui est en cours parce qu'en fait on se rend compte qu'attraper les chats ou les traper ça va, on y arrive. Mais derrière il y a aussi les vermifuges à mettre. Il y a aussi certains chats qu'il faut mettre avec du produit Anti-puces et d'autres chats comme ce sont des chats errants qui ont des blessures, qui ont besoin de soins supplémentaires. Donc du coup, l'association AMICAT nous a demandé une aide financière de ce point de vue- là en sachant que produit vermifuge et produit anti-puces, c'est 9 euros pour un seul chat et que derrière en fait voilà, il y a tous ces traitements qui grimpent au niveau des tarifs assez rapidement dès qu'il y a besoin d'antibiotiques et cetera. C'est tout de suite au-delà de 50 € par chat. Donc du coup, ils nous ont demandé une petite aide. Je vais faire un toute petit aparté.
À la date de du 17 juin, nous avions déjà stérilisé 10 mâles, 14 femelles, donc quatre gestantes et pris en charge 24 chatons qui sont actuellement dans des familles d'accueil pour après aller vers des adoptions.
Et là pareil encore, on vaccine, on stérilise, on identifie. Donc tout ça qui s'élève à un coût pas à la commune puisque c'est avec la convention signée avec 30 millions d'amis, mais actuellement un coût de 2 760 euros.
Et il nous en reste encore puisqu'on a pris une convention pour permettre la stérilisation de 100 chats, soit 11 000 €. Donc on a encore de la marge et du travail parce que je reçois des messages tous les jours pour les chats. Donc voilà pour les détails de cette délibération.

Monsieur le Maire : - Merci beaucoup. Il y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? unanimité. Je vous remercie.

Délibération numéro 6 : Rémunération des animateurs ALSH 2026

Monsieur le Maire : - Vous avez reçu au travers de cette délibération le nouveau tableau proposant les forfaits journaliers. Ils s'affichent ? Oui, ils s'affichent. Sachant qu'il y avait une vraie problématique sur la rémunération des animateurs vu que leur forfait n'avait pas été réévalué depuis 2006 et que à force ont commencé à avoir du mal à pouvoir recruter ce qui est compréhensible parce que c'est souvent des étudiants et qui cherchent leur job d'été et vu le forfait qui était proposé les villes aux alentours avaient des propositions financières beaucoup plus intéressantes. On s'est donc renseigné sur les villes voisines et on a fait un luxe. On ne peut pas s'aligner sur certaines villes, ce qui serait impossible. Et donc on a quand même, on a fait une belle proposition d'augmentation sur ces forfaits. Ce qu'on vous propose donc de voter aujourd'hui. Y a-t-il des questions ?

Monsieur VASSEUR : - Juste savoir vous avez procédé au recrutement déjà ?

Monsieur Youssef BOUYA : - Oui, on a reçu pas mal de candidatures. Les recrutements, on se base à la fois sur nos titulaires qu'on a déjà en place au sein de la commune, plus ensuite des recrutements réalisés par les directeurs et directrices en lien avec la DRH. Pour le mois de juillet, l'effectif est complet. Pour le mois d'août, il reste encore à évoluer.

Monsieur VASSEUR : - Donc le nombre d'enfants est connu déjà.

Monsieur Gilles WATERLOT : - Actuellement modulé 110 110 actuellement au mois de juillet il y a 110 inscrits euh 40 maternels et 70 primaires et au mois d'août 75 inscrits, 30 maternels et 45 primaires. Donc bien sûr le recrutement se fera sur la base des normes en vigueur pour l'encadrement des centres aérés.
Je crois que de mémoire c'est un pour 12 pour les primaires et un pour 8 pour les maternels. Si je ne dis pas de bêtises, si j'en dis euh…

Monsieur Youssef BOUYA : - sachant qu'il faut également respecter des quotas des BAFD complet des stagiaires puis des baffas stagiaires ou pas

Monsieur Gilles WATERLOT : - Mais ça c'est sachant que, comment dire pour juillet ça va nous obliger à demander à mettre les maternels à l'école Dolto, il y aura deux salles de classes qui seront occupées les toilettes et la salle de jeu parce que sinon ce n'était pas possible de tout faire à Gino Sana.

Monsieur Youssef BOUYA : - Et la déclaration a déjà été faite et acceptée auprès de la jeunesse sports

Monsieur Franck VASSEUR : - Merci

Monsieur le Maire : - Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération numéro 7 : - Fonds de concours de la CAHC 2025 pour le transport piscine.

Monsieur le Maire : - Comme chaque année, c'est une délibération administrative et de principe. La CAHC participe à hauteur de 50 % sur le transport des enfants qui se rendent à la piscine. Le coût du transport pour l'année dernière, c'est toujours sur l'année écoulée. Le coût du transport pour l'année dernière s'est élevé à 7 888 euros. Et donc la CAHC nous propose maintenant un reversement à hauteur de 3 944 euros. Y a-t-il des questions ?

Monsieur VASSEUR : - Sachant que l'année dernière c'était à Courrières, et c'est à partir de la rentrée à Leforest cela sera moins chère à la commune. Voilà.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Monsieur Gilles WATERLOT : - Bon, simplement pour préciser qu'on a une réunion avec la conseillère technique de l'inspection et les trois directrices d'école pour organiser toutes les séances piscines de l'année prochaine. Donc tout est programmé, ce qui nous permet nous de tout réserver les bus, et tout le monde est revenu de ce qui était proposé.

Je crois même que de mémoire on en fait un peu plus que ce qui est demandé par l'éducation nationale. Donc c'est un plus. Voilà.

Monsieur Franck VASSEUR : - Merci.

Monsieur le Maire : - Il y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote qui s'abstient. Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération numéro 8 : Tarifs des salles municipales

Monsieur le Maire : - On va donc revoir maintenant les tarifs pour l'année à partir de l'année prochaine au 1er janvier 2027. Sachant qu'en milieu d'année second semestre la commune, on avait pris la délibération lors des précédents conseils. L'Union Jeanne d'arc a fait une donation à la commune de sa salle et donc suivant certaines prérogatives et donc on a donc inclus cette salle dans la nouvelle grille tarifaire et on discutera juste après aussi du règlement afférent à ces salles mais en l'occurrence là c'est les tarifs et je laisse la parole à madame Marianne VETU.

Madame Mariane VETU : - Alors au niveau des tarifs des salles, donc ça a été discuté avec Sabrina qui était avec nous en commission association le 3 juin dernier de mémoire.
Donc en fait on a fait plusieurs modifications.
Donc la première c'est qu'on a remis en place la gratuité au niveau du personnel communal et des élus avec une gratuité par an au foyer Jean DUGARDIN.
Ensuite, on a augmenté la gratuité au niveau des associations. Avant, elles avaient une salle gratuite par année civile. On est passé à deux salles en sachant qu'on fait une gratuité sur la salle Dutilleul et une gratuité sur le foyer.
Et ensuite, les tarifs n'ont pas changé pour les associations. Et après, on est parti du constat.

Moi, depuis que je suis arrivée au niveau des locations, on a vraiment peu de location de la salle DUTILLEUL au niveau Evinois ou extérieur.
C'est vraiment en plus des réservations pour le tarif association. Et en fait, en regardant un petit peu de plus près, c'est vrai que les tarifs Évinois et non Evinois étaient selon-nous élevés pour une salle qui certes peut accueillir plus de personnes mais ne possède pas de réelles cuisines pour pouvoir accueillir le public.
Donc du coup, on est passé au niveau de la SAD de 470 € pour un tarif à la journée à 400 € et pour un forfait weekend de 770 avant, à partir du 1er janvier à 650 €.
Pour les Évinois, pour les non évinois, elle était à 820 €. Pour une journée, on l'a diminué à 700 € et le forfait weekend qui était à 1 220 € est passé à 950 €.
Donc des tarifs déjà un peu plus abordables et puis on pourra réanalyser suite à ces modifications de tarif si le bénéfice escompté, c'est-à-dire plus de location pourra intervenir ou pas.

Au niveau du foyer, on a juste réduit légèrement pour avoir des tarifs plus ronds. Donc le foyer Jean DUGARDIN était à 350 euros, il est passé à 300 € à la journée au tarif Évinois. 550 euros pour le weekend, il n'y a pas de changement.
Pour le tarif non Evinois, on était à 480 € on l'a passé à 450 et il était à 710 pour le weekend, on l'a passé à 700.
Inchangé pour les associations. Ensuite les nouveaux tarifs pour l'Union Jeanne d'arc dès qu'on aura bien sûr la signature de l'acte notarié que l'on n'a pas encore. Donc comme convenu dans la délibération que l'on a passée, il n'y aura que des tarifs Évinois puisqu'il ne sera pas loué au non Évinois et on est à 150 € pour une journée avec un forfait spécifique enterrement parce que c'est vrai que c'est juste en face de l'église avec le parking et que ce n'est pas une journée complète lors de ces locations. Donc un forfait enterrement à 70 € sur présentation de justificatif et un forfait weekend de 300 €. Un tarif associatif de 50 €. Voilà pour le tarif des salles.

Monsieur le Maire : - Merci beaucoup. Il y a-t-il des questions ?
Je n'en vois pas. Je vous propose de passer s'il y en a une ;

Monsieur LIMOUSIN : - Juste une demande d'explication. Pourquoi la salle la future salle Albert DUGARDIN ne sera pas louée aux non Evinois avec une priorité bien sûr aux Évinois ? Mais pourquoi ?

Monsieur le Maire : - C'était une des conditions de la donation de l'association qu'on a voté au précédent conseil. Il y avait justement un usage réservé exclusivement aux Évinois, aux associations mais pas aux personnes extérieures.

Monsieur LIMOUSIN : - Je n'ai pas vu le texte mais à première vue d'après ce que je sais ce n'est pas tout à fait ça mais ce n'était pas la finalité mais bon c'est à voir avec l'association. Merci.

Monsieur le Maire : - On adaptera au quelques mais on va regarder. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération numéro 9 : Règlement des salles municipales.

Monsieur le Maire : - Comme on vient juste de voter les tarifs, il convient maintenant de régir le règlement intérieur de ces salles. Je relaisse la parole à madame VETU pour vous donner les explications sur cette délibération et vous avez eu en copie aussi les trois règlements intérieurs des salles.

Madame Mariane VETU : - Alors du coup ces règlements donc on les a retravaillés également en commission association. Ce qui a été important ici, c'était vraiment en fait une uniformisation de ces règlements parce que le règlement du foyer était beaucoup plus récent parce qu'il avait été refait suite aux travaux dans la salle et certains articles n'apparaissaient pas dans les autres règlements.
Donc j'ai souhaité qu'en fait que tous les règlements se ressemblent avec les mêmes articles, la même configuration, le changement du logo et on a ajouté aussi du coup l'encaissement des cautions au niveau des nuisances sonores de la caution de 100 euros au niveau des nuisances parce qu'on a quand même quelques remontées au niveau des nuisances qui peuvent affecter notamment au sein du foyer.

Monsieur le Maire : - Y a-t-il des questions ?

Monsieur Franck VASSEUR : - Comme cette salle ici est équipée là.

Monsieur le Maire : - Je suis désolé, on ne va pas entendre, s'il n'y a pas de micro sur la retransmission.

Monsieur Franck VASSEUR : - C'est ouvert. Euh ici, la salle était équipée d'un système qui permet de mesurer le bruit. Est-ce que la salle la salle de l'Union Jeanne d'Arc sera elle-même équipée d'un tel dispositif ?

Monsieur Philippe PRZYBYLSKI : - Bonsoir à tous. Donc pour répondre à votre question, Monsieur VASSEUR, non, il n'y aura pas de détecteur de décibel pour la simple et bonne raison, c'est que la salle ne sera pas louée le soir et qu'à partir de 22h, la sono doit être coupée. Donc, on respecte les réglementations.

Monsieur Franck VASSEUR : - Je n'ai pas dû bien lire le règlement. Je pensais que la salle était louée également après 22 heures.

Monsieur Jean-Philippe PRZYBYLSKI : - non.

Monsieur Franck VASSEUR : - Ah donc effectivement il n'y a pas besoin de ce Oui, ça excusez-moi. L'article ?

Monsieur Jean-Philippe PRZYBYLSKI : - l'article 11. À 22h la musique doit être arrêtée. Il est stipulé dans le règlement. Donc pas besoin de mettre de détecteur voilà.

Monsieur le Maire : - Je vais reprendre la parole. J'ai euh le courrier de l'union d'arc. Donc euh l'association est propriétaire du local. Le bureau propose de faire donation de ce bien immobilier à la commune d'Evin-Malmaison en ajoutant les consignes d'utilisation. Le bien de la présente donation sera affecté à un usage à caractère culturel, social ou éducatif au bénéfice des écoles, des associations Evinoises et des Évinois. Le bien doit être conservé dans son ensemble actuel. Mais donc il n'y a pas ce alors on peut extrapoler en disant c'est ça peut être ouvert à tous mais c'était bien stipulé association et à destination des Evinois.

Le compromis est déjà fait chez le notaire.
Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contraires ? Unanimité ? Je vous remercie.

Délibération numéro 10 : Avis de cession sur un logement social 83, rue Emile Zola.

Monsieur le Maire : - C'est une demande purement administrative qui nous est faite qui nous est transmise même pas faite par maison et cité qui nous demande juste notre avis comme ça se fait régulièrement quand ils ont une maison ou un logement à vendre pas seulement maisons et cités mais ça peut être aussi ce qui est beaucoup plus rare mais c'est arrivé les années précédentes.
Est-ce qu'il y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération numéro 11 : - Adhésion à la mission bassin minier.

Monsieur le Maire : - Cette délibération va nous permettre d'adhérer à cet organisme qui est la mission du bassin Minier qui travaille surtout comme son nom l'indique sur le bassin minier. Au travers d'aide à la fois sur les recherches de subvention, à la fois au travers surtout d'ingénierie et de montage de dossier sur le gros encore une fois sur le gros dossier qui va intervenir sur le projet de Fosse Huit et sur sa requalification. Donc c'est une aide qui nous sera apportée, on a rendez-vous la semaine prochaine avec les responsables de cette structure et l'adhésion, elle se fait à l'année sur un montant fixe et unique qui est réparti suivant la strate de population et nous suivant la strate de population, c'est une adhésion annuelle de 500 euros.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer vos votes. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Dernière délibération numéro 12 : - Adhésion des membres du personnel communal retraité au comité national d'action sociale Le CNAS

Monsieur le Maire : - Pour cette délibération, je vais laisser la parole à monsieur Gilles WATERLOT.

Monsieur Gilles WATERLOT : - Oui, merci Monsieur le Maire. Écoutez, c'est pour une délibération pour réparer une injustice sociale qui avait été prise en 2024 qui retirait aux retraités l'adhésion au CNAS.
Alors le CNAS c'est le comité d'entreprise des personnels la fonction publique territoriale. Donc il était ouvert au depuis c'est un acquis qui était pris depuis 1972. Donc ça veut dire depuis 52 ans les retraités bénéficient de ce comité d'entreprise et la municipalité à l'époque en 2024 a décidé, alors je vais vous donner les coûts parce que c'est un combat que j'ai mené à titre, j'étais pas élu mais à titre politique parce que retirer un acquis social du personnel communal sachant que les retraites des personnels communaux d'Evin-Malmaison, c'est environ en moyenne 1 200, 1 300 € parce qui sont tous pour ainsi dire à l'époque en catégorie C, j'ai trouvé ça scandaleux.

Donc j'avais tendu à main à Madame le Maire à l'époque pour qu'elle revienne sur sa décision et malheureusement ça toujours été une fin de non-recevoir.
Alors à titre d'information à l'époque en 2024 il y avait 11 retraités qui ont été radiés et le coût de l'adhésion à l'année pour un retraité c'était 147 141 € donc ça faisait à peu près 1500 euros.
Donc pour 1500 € on a retiré le fait à des retraités de pouvoir bénéficier de chèques vacances, pour des retraités de plus avoir d'aide pour avoir des prêts bonifiés lorsqu'il y avait des problèmes d'handicap enfin, j'ai le catalogue du CNAS si ça intéresse des personnes ils peuvent le consulter pour savoir ce que tous les offres dont peuvent bénéficier les gens qui sont adhérents au CNAS, donc on va dès 2026 rétablir à partir du 1er janvier 2026 donc avec effet rétroactif donc ça va concerner alors attendez que je ne dis pas de bêtises il y aura quatre retraités de plus, donc 15 personnes. Donc 15 personnes pour un coût de ça fait en gros 1000, 1800 €.
Donc je suis très très heureux et que la municipalité enfin reprenne, comment dire une politique sociale envers son personnel. Si vous avez des questions, n'hésitez pas, je suis à votre disposition pour y répondre.

Monsieur le Maire : - Bien. Merci Gilles. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : - Nous allons passer maintenant alors les questions diverses. Nous n'avons pas reçu de questions de groupe.

Monsieur Franck VASSEUR : - juste le délai de 72h pas possible de réduire enfin passer à 48h ce n'est pas évident de gérer

Monsieur le Maire : - Si on va passer à 48h. On va le passer dès le prochain conseil, ça passera à 48 heures.

Monsieur Frank VASSEUR : - Merci.

Monsieur le Maire : - On va donc passer maintenant avant de conclure ce conseil municipal aux informations diverses.
La première information, j'attends la diapositive. Voilà, la requalification du carreau de la fosse Huit et surtout de la friche qui entoure ce chevalement. On a participé à une réunion avec Monsieur Bouya, avec la société ECT et avec les services de la CAHC, pour ses travaux. Alors, comme on a expliqué depuis quelques conseils, c'est un très très gros projet. Nous sommes maintenant propriétaires de ce

carreau de Fosse Huit et il y a des travaux qui vont être engagés dès cet automne. Ça y est, c'est parti. C'est officiel pour à peu près un gros hectare, on va dire hein.
Tout ce qui est, vous l'avez en photo, je ne sais pas si on le voit bien. Tout ce qui va être requalification paysagère autour du cheval dans un premier temps. C'est à dire que ça va générer beaucoup de travaux. Il y aura des nuisances. On va organiser une réunion publique avec la population et les riverains concernés au mois de septembre.
J'aurais aussi une réunion avec les Maires des communes limitrophes. Pourquoi ? parce que ces travaux vont générer un flux supplémentaire de camions parce qu'il va falloir ramener je sais plus combien de milliers de tonnes de terre avec un passage estimé à aujourd'hui à 50 camions jour venant de la plateforme Delta 3, ils ne vont pas traverser la ville, donc il faut qu'on arrive à gérer ça à expliquer ça.
Des nuisances il va y en avoir mais il faut bien que les travaux se réalisent.
Pourquoi les travaux se réalisent ? Parce que nous sommes éligibles aussi à la fois à des fonds de concours et à d'autres dotations. Donc ça fait des années et des années qu'on parle de ce carreau de la Fosse Huit.
On passe la deuxième et on avance maintenant. Donc et avancer c'est commencé par cette requalification.
Il y a dans ce projet deux phases d'études.
Il y avait une première phase d'étude qui avait été présentée lors du précédent mandat sur un semi-équilibre financier, corrige-moi si je me trompe, un semi-équilibre financier en y mettant du logement, ce qui ne peut pas se faire parce qu'au vu des différentes, comment ils ont appelé ça ? sondage qui avait été réalisé sur le site, ils se sont aperçus qu'il y avait une pollution, donc les promoteurs ne voulaient pas s'y engager.
Donc ce qui donnait un coût quand même prohibitif pour la commune.
Donc il y a une phase de réflexion complète sur cette surface.
Il y a 6 hectares encore restant à peu près à végétaliser à aménager. Sachant que sur le logement ça va être compliqué. Les services de la CAHC compétents et heureusement nous aident sur ce dossier. Pour l'instant ça reste dans l'expectative. On n'a pas, on n'a pas de réponse. Il y a des pistes envisagées qu'on ne peut pas donner pour le moment parce que ça reste des pistes et qui sont soumis à des conditions aussi financières et à des choix stratégiques d'orientation à la fois sur ce site si on part sur de l'aménagement paysager en faire un poumon vert si on peut y mettre quand même avec l'aide de la CAHC du logement.
Toujours est-il qu'on va faire en sorte que ça revienne vraiment le moins cher possible pour la commune.
Pour info, j'ai stoppé complètement enfin j'ai dit on arrête ça. Il y avait le logement la salle des pendus. Voilà ça qui a été présenté. C'est 1 000 004 donc moi c'est niet, je les mets dans la salle des sports ou je les mets dans la rue Basly à refaire. Je ne les mets pas sur ce bâtiment-là excentré.
On a eu des photos, on les a plus.

On a eu des photos de ce bâtiment, de l'intérieur de ce bâtiment. Il est mis en sécurité, mais la sécurité de ce bâtiment, il est sécurisé. Donc ce n'est même pas la peine de pouvoir y rentrer. Et voilà, de toute façon, le coût de rénovation de ce bâtiment 1 000 004, c'est beaucoup trop cher pour la commune pour ce qu'on veut en parce qu'il devait en devenir à l'origine. Il me semble que ça allait être un local association, un truc comme ça, un bâtiment associatif. Donc voilà. Donc non, pour l'instant il sera sécurisé, entouré pour qu'il n'y ait pas de problèmes d'accidents mais on s'oriente sur quelque chose de très minéral, très paysager sur ce site.
C'est tout ce que malheureusement on peut vous dire à l'instant à l'instanté, c'est que ça y est septembre les travaux pas le premier parce que la dernière fois j'avais dit dès de jours mais donc dès la rentrée de septembre les travaux vont débuter le temps que nous on s'accorde à la fois avec les riverains et qu'on explique à la population le transport de terre qu'il va y avoir et pardon et surtout avec les Maires pardon des communes voisines sur le fret de transport qui va passer chez eux. Même s'il y a un

contournement par Delta 3, ça va générer un flux supplémentaire et on sait que les camions chargés de terre, ça roule plus doucement.
Donc voilà, ce qui est sous-entend petite parenthèse qui n'a rien à voir qui avait un programme de sécurisation de cette portion de rue Basly venant de Dourges jusqu'au carreau de Fosse Huit où on sait qu'il y a cette chicane qui est assez dangereuse. On avait des projets pour la rentrée de septembre de cette sécurité davantage par l'ajout de mobilier urbain à la fois ou de dos d'âne ou de coussin Berlinois.

On remet ça après. On ne va pas faire une installation sécuritaire là-dessus qui où il y aura un passage intensif de camions qui risque de l'abimer.
On a d'autres idées pour sécuriser. Il y aura le policier municipal qui sera en place à partir de septembre. Donc il y aura une vigilance plus accrue qui sera donnée sur cette portion de route. Je ne sais pas si vous avez des questions à ce sujet.

Monsieur Frank VASSEUR : - Le litige avec l'entreprise STB, il n'y a pas un litige, il me semble il est-il réglé ? Ou est-il est en passe de l'être ?

Monsieur le Maire : - il n'est pas encore réglé mais en soit ce litige, c'est un litige de copropriété, on va appeler ça comme ça et il ne gêne en rien l'aménagement et le début de ce projet. Donc et pour juste info c'est 50 camions jour sur l'estimation sur 4 mois.

Monsieur Frank VASSEUR : qui viendront traverser pas le village.

Monsieur le Maire : - Non, non, ils ne traverseront pas le village.

Je ne sais pas. Diapo suivante.

Monsieur le Maire : - J'ai été reçu semaine dernière par Madame la sous-préfète qui m'a fait part des résultats des études de plombémie sur la commune et sur les différents sites qui ont lieu. Il y avait déjà eu plusieurs études de réalisé en 2022 dont on a les résultats.
Les études de plombémie qu'ils ont rajoutées cadmium aussi. Ce sera l'objet de la réunion suivie PIG Metal Europe qui aura lieu demain à 14 heures en préfecture d'Arras. Mais madame la sous-préfète m'avait gentiment invité justement pour m'informer en avant en avant des résultats et des problématiques qui vont intervenir. Problématique parce que ce n'est pas une surprise, on a un sol pollué sur la commune avec des teneurs qui sont assez importantes.
Il y aura du décaissement à faire sur certains sites. Alors, le décaissement va se faire sur tout ce qui est espaces verts autour de la salle des sports. Entre la salle des sports et la salle de tennis, il y a une grande un grand air à désherber. L'air devant la salle des sports, cette petite bande d'herbe, ce sera décaissée. Le côté des boulistes, ce sera décaissé. Les arbres de la cour de l'école Blum seront décaissés. Comment ? Je ne sais pas, mais ils seront décaissés.

Monsieur Frank VASSEUR : - Ils l'ont déjà été.

Monsieur le Maire : - Ils le refont, les résultats ne sont pas bons. Donc ils refont. Euh ensuite il y a la maison pour tous, l'air de jeu rue Massenet.
Alors la maison pour tous et le city stade, c'est l'aire à côté, ce n'est pas le city stade en lui-même, c'est tout ce qui est en herbé et toute la partie, je veux dire pique-nique sur le côté. La salle budillon, je l'ai dit, Gino Sana tout ce qui est partie herbe aussi et le stade, le relevé des taux au stade sont alarmants. Et donc, il y aura un décaissement de 30 cm sur toute cette surface, ce qui représente 90 000 tonnes pardon 9000 tonnes de terre, pas les deux terrains.
Alors, l'explication qui a été donnée, c'est la stagnation. C'est tous ces terrains qu'on vient de dire l'herbe de jeu. C'est les enfants en bas âge qui s'assoient dans l'herbe, qui grattent, qui voilà les terrain

les deux terrains de foot sont considérés comme praticables parce que on n'y stagne pas. Il y a pas de de petits enfants qu'ils y viennent. Les 9 000 tonnes de terre qui vont être décaissés, c'est tout le stade, tout le contour.
Donc du grillage jusqu'au terrain de chaque côté, de part et d'autre. Ça va générer une grosse gêne. C'est un coût non négligeable, 9 700 euros pris en charge par l'état complétement.

Ces travaux vont se faire au coup par coup. Je veux dire les travaux dans les cours d'école vont se faire pendant les vacances scolaires.
Le stade c'est beaucoup plus problématique. Le stade ça se fera donc la date est bloquée juillet août 2027. Donc on s'arrangera à ce moment-là parce qu'il va falloir mettre, je ne sais pas si vous êtes allé au stade récemment, là où il y a le chapiteau là sur le côté, on a fait l'inauguration, on a planté l'arbre en souvenir contre l'esclavage. Tout ça, ça va être décaissé. Donc ça va représenter un sacré chantier. Donc il prévoit 2 mois.

Monsieur Frank VASSEUR : - Camions ?

Monsieur le Maire : - Mais bon, je veux dire que là pour le coup c'est moindre parce qu'ils vont venir de l'heure 21. C'est l'entrée d'Evin.
La problématique c'est l'angle de passage. A ce moment-là, il faudra y réfléchir parce que l'angle de braquage, il ne va pas être voilà. Mais enfin encore une fois, c'est une question de santé publique.
Donc c'est une des prérogatives de l'État aussi. Il faut s'y conformer. Donc c'est de faire en sorte que ça se passe le mieux possible. Demain, il y a une réunion en préfecture avec le préfet tous les organismes présents. Ils participeront Geoffroy en sa qualité de conseiller délégué à l'environnement et Youssef en tant que premier adjoint, j'y serai logiquement aussi où ils auront un peu plus d'informations détaillées.
En l'espèce, il y a quand même une bonne nouvelle aussi. On a parlé, enfin, j'ai vu ça il y a un moment sur la canicule que la seule possibilité pour les enfants de l'école maternelle, c'était de pouvoir intégrer ce petit parterre où il y a des arbres, où il y a le toboggan. L'autre côté les résultats se montrent concluants et ils sont positifs. Donc à partir de la rentrée, les enfants pourront réutiliser. Comme quoi, quand on change, quand on décaisse et qui remettent de la terre saine, on arrive à des taux relativement corrects.
Une fois qu'on a tous ces éléments, on, bien entendu on les communiquera parce que voilà pour une fois ça va être un gros dossier à traiter et à mettre en place parce que ben ça veut dire que en attendant il faudra veiller à la sécurité. Je pense notamment à l'air de jeu rue Massenet. Il ne faut pas la faire n'importe quand non plus parce qu'elle est fréquentée et donc faut voir sur des problématiques un peu plus techniques quand ils vont décaisser. Je vais exagérer mes 30 cm, ils vont arriver aux fondations des grillages. Voilà, c'est il y a toutes ces choses à surveiller. Il y a des passagers à faire avant et je pense notamment au stade aussi parce qu'il y a toutes les bordurations, toutes ces choses et c'est pareil des camions qui vont ramener la terre, c'est un poids certain. Pas sûr que le macadam à l'entrée résiste longtemps à ce passage.
Donc voilà. Mais tout ça se sera bien entendu revu avec les services compétents de l'État, avec l'ADEM qui est en charge de toutes ces prérogatives et on reviendra vers vous à ce moment-là. Je ne sais pas si j'ai oublié quelque chose. Euh, j'ai fait le tour.

Je n'ai plus d'autres informations pour le moment. Hormis ce qui s'affiche, il y avait une balade canine qui était prévue dimanche matin mais en raison de la forte chaleur, elle est annulée et sera reportée en septembre. L'autre affiche, je ne la vois pas, elle est à l'envers.
La rencontre c'est sur le 28 sur la place de la cité des victoires. Non, pas des victoires, des employés. Cité des employés et je l'ai là, je n'ai rien dit. Et ensuite, on a une animation estivale le 4 juillet qui s'appelle l'animation estivale parce que la commune n'était pas inscrite pour les quartiers d'été, l'inscription n'a pas été faite donc et nous quand on est arrivé, il était trop tard, on n'a pas pu. Donc on fait le même genre d'animation mais ça n'a pas le droit de s'appeler les quartiers d'été et pardon et

c'est à nos frais mais bon s'il y avait que ça, et sinon bien sûr le 14 juillet en partenariat avec le comité des fêtes justement où sur cette journée, Sandy, si tu peux expliquer un peu les animations et ce qui est prévu.

Madame Sandy GOMEZ : - Alors bonsoir à tous. Merci Monsieur le Maire. Effectivement le 14 juillet donc à partir de 15 heures jusqu'à 21 heures il y aura des châteaux gonflables pour les enfants. Ensuite il y aura un marché nocturne aussi qui sera présent de 16 heures à 23 heures. Il y aura un bal populaire à partir de 18 h 30 jusqu'à 1heure au matin. Donc il y aura un chapiteau avec un DJ. Nous aurons une friterie sur place aussi. Donc voilà, on espère avoir du monde ce jour-là et à 23 heures, le feu d'artifice.

Monsieur le Maire : - Merci. Et comme j'en ai parlé tout à l'heure par rapport aux enfants de l'école, la canicule, il y a une action qui est mise en place justement par le CCAS pour la canicule. Je vais te laisser la parole.

Madame FERNANDEZ Aurore : - Oui, merci Monnsieur le Maire. Oui, donc depuis ce matin certains membres du conseil d'administration du CCAS et certains volontaires ont fait le tour un petit peu des personnes de plus de 70 ans.
Donc voilà, on a quasiment fait 89 % aujourd'hui d'appels ou de passages en maison. Donc demain et après-demain, on va continuer, voilà pour demander que les personnes s'hydratent bien, restent bien à l'ombre et cetera.
Donc voilà, on a des retours en majorité, en majorité positifs jusque maintenant et on a fait une communication Facebook ce matin pour aussi, que les personnes nous signalent si jamais elles n'ont pas été visitées ou appelées parce que le tableau n'est pas forcément à jour.
On découvre voilà des personnes qui sont malheureusement décédées ou qui ont déménagées et on ne le savait pas.
Donc si jamais autour de vous avez des personnes qui n'ont pas été appelées ou visitées, n'hésitez pas à m'en informer ou en informer directement le CCAS et comme ça on pourra faire un tableau totalement à jour.
Et je remercie du coup Annie et Sabrina qui ont participées aussi à aller voir un peu toutes les personnes aujourd'hui.
Il y a aussi Danièle DORNE qui est là dans la salle, j'oublie et Cléhia HAGE aussi qui a fait ça aujourd'hui et Madame BENFRID. Voilà et puis une partie de l'équipe aujourd'hui aussi on a appelé en mairie et on a même fait participer les petites qui ont appelées aussi les personnes et qui étaient très contents. Voilà

Monsieur le Maire : - Merci. Quand on dit on découvre les personnes âgées, on apprend qu'elles sont décédées et on ne les découvre pas…..

Mais écoute, non mais c'est ça. En tout cas, je vous remercie. Je vais clôturer, l'ordre du jour étant épuisé, clôturer ce conseil municipal à 19h53 et comme d'habitude, je vais laisser la parole au public s'il y a des questions. Ça nous permettra peut-être aussi de donner peut-être nous d'autres informations. Merci à tous. Pas de question.

Monsieur le Maire : - Pas de questions. On a fait un grand chlem aujourd'hui. Écoutez, s'il n'y a pas de questions, on a encore quelques petites infos mais bon, on les réserve pour plus tard.
On va spoiler un peu. On va faire il y aura du monde au prochain conseil municipal.
On a rencontré les services de la perception. Rencontrer c'était le mot. On a rencontré le receveur ainsi que c'est deux adjoins. On aurait dû, je vous assure, on aurait dû enregistrer parce que ça valait son pesant d'or et c'est un mauvais jeu de mot pesant d'or.
On en a gros comme dirai certains. Ça a été assez compliqué et assez complexe sur une précédente gestion, mais il faudra quand même, je ne veux pas qu'on ne répète toujours « pas nous pas nous », mais il va falloir quand même qu'on en parle très sérieusement parce que ça laisse quand même des

grosses difficultés à venir. Je n’excuse en rien. Encore une fois, on y va, il n’y a personne qui nous a mis un pistolet sur la tempe pour se présenter.
On est là, on assume. Mais à un moment, il va falloir dire les choses quand même quoi parce que à part honteux, je ne vois pas d'autres mots pour rester poli parce qu'on est en salle de conseil municipal. J'aurai un autre mot…
Sinon, je vous remercie tous et maintenant comme le veut la tradition, je vous propose pour clôturer ce conseil avant les vacances de boire le verre de l'amitié ensemble. Merci à tous.